

continuez cette lutte meurtrière contre la Pologne, soyez certain que plusieurs régiments volontaires français viendront comme moi apporter le secours de leurs bras à leurs frères polonais.

Plusieurs dépêches de Cracovie (polonaises), démentent la nouvelle d'une prétendue cessation des hostilités, par ordre du comité central de Varsovie. — L'insurrection, d'après les mêmes informations, se développerait dans les districts de Sawelski et de Poniewski.

Un chef insurgé, le colonel Korczywa, a été fait prisonnier à Kowno et fusillé. L'insurrection prend des proportions considérables en Samogitie. A Usciana, 500 Russes ont été dispersés.

Les journaux prussiens parlent d'une expédition du colonel Lapsinski.

Le mouvement insurrectionnel augmente dans le gouvernement de Kowno. La ville de Poniewicz a été prise par les insurgés. A Radom, les insurgés se sont emparés de la caisse du gouvernement.

D'après une dépêche de Saint-Petersbourg, à mars, l'assemblée de la noblesse aurait voté à l'unanimité et avec enthousiasme une adresse de dévouement à l'Empereur dans le sens de l'intégrité de l'Empire.

Langiewicz est parti pour Tischnowitz où il habitera un logement privé et ne sera pas traité en prisonnier, mais sous la condition de ne pas quitter cette ville.

Le départ de Cracovie a eu lieu en secret et jusqu'à Oederberg on ne sut pas que Langiewicz se trouvait dans le train. A partir de là, le bruit de sa présence se répandit peu à peu et lorsqu'on avançait devant en Moravie, on trouva, malgré le froid de la nuit, les gares remplies de monde qui accueillait l'ex-dictateur par des vivats prolongés. Dans les wagons retentissaient aussi des vivats pendant le voyage. A Landembourg où Langiewicz dut prendre le train de Vienne à Brum, la foule était telle dans les salles du buffet où il était descendu, qu'il faillit être écrasé.

Nous empruntons à une lettre de Posen les détails suivants sur notre compatriote Le Jars, ancien zouave, qui a été, on se le rappelle, mis dernièrement à l'ordre du jour par Mielski, le chef intrépide des insurgés polonais dans le palatinat de Kalisch :

Dans le combat de Bizezina, le 23 mars dernier, les Polonais ont compte 22 morts et blessés; les Russes ont eu 220 hommes hors de combat, parmi lesquels un major et sept officiers. Dans les rangs des insurgés se trouvaient deux vaillants Français, anciens zouaves, Collier et Deodat Le Jars. Collier se faisait remarquer par son sang-froid et son intrepidité. Le Jars, excellent tireur, a fait un grand nombre de victimes dans les rangs ennemis. Six chasseurs étaient occupés sans relâche à lui charger des fusils, et malgré une blessure grave, il n'abandonna son poste qu'avec le reste du détachement. Il fut transporté à Mikorzina. Pendant qu'on lui faisait l'amputation du pied, Le Jars criait: *Vive la France! Vive la Pologne!*

Le lendemain, un corps de Russes, commandé par le prince Emilie Wittgenstein, traversa la ville de Mikorzina. Le Jars, à la nouvelle de leur arrivée, se fit revêtir de son uniforme et envoya dire au prince qu'un soldat français blessé désirait lui parler. Dès que le général russe fut arrivé près de son lit : « Je vous ai fait demander, lui dit Le Jars, pour savoir si, selon la coutume de votre nation, vous avez l'intention de massacrer les blessés. Dans ce cas ne me faites pas languir, tuez-moi ! » Le prince lui répondit que les Russes dont il est le général ne sont point des sauvages, et qu'ils sauront respecter le courage malheureux, même dans un ennemi qui a tué quarante de leurs.

Le prince Wittgenstein donna en partant l'ordre écrit de respecter tous les blessés qui se trouvaient dans la ville.

### Chine.

On écrit de Shang-Hai, 20 février, au *Moniteur* :

On vient d'apprendre à Shang-Hai que le corps d'armée anglo-chinois a subi un échec de la part des Teapings, qui lui ont enlevé deux canons à Tai Chan, dans les environs de Kading. Le général Stavely est aussitôt parti avec un fort détachement pour couvrir cette ville et mettre le capitaine Holland, chef du corps anglo-chinois, en mesure de reprendre l'offensive. Le capitaine de vaisseau du *Fancon*, commandant par intérim les forces françaises, a également envoyé un détachement pour prendre part à cette expédition dont le but principal est d'ailleurs, de faire une démonstration et de maintenir les lignes de défense qui protègent Shang-Hai.

Les nouvelles de Pékin annoncent que l'affaire des concessions françaises à Tche-Fou et à Ta Kou vient d'être définitivement réglée. Ces acquisitions sont importantes; Ta-Kou, notamment, pourra devenir un entrepôt de charbons de terre des environs de Pékin, fort précieux pour la navigation à vapeur dans les mers de Chine.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 25 mars.

Les nouvelles du Sud-Ouest sont très-contradictoires. On dit que la flotte fédérale a passé devant Port-Hudson. Le 15, quelques-uns des navires fédéraux sont arrivés à l'entrée inférieure du canal de Wicksburg. On ajoute que des navires fédéraux, portant des troupes, sont parvenus à entrer dans la rivière Yavoo, au-dessus de Haines-Bluff. On assure même que Haines Bluff a été évacué.

Madrid, 4 avril.

Le bruit de désordres survenus en Andalousie est sans fondement.

Des lettres particulières confirment la nouvelle de l'insurrection de Saint-Domingue.

Cracovie, 4 avril.

De nouvelles bandes se forment sur plusieurs points, surtout en Samogitie. Des arrestations ont eu lieu à Cracovie. Parmi les personnes arrêtées on cite le général Kruzewski. Mierostawski est partie pour une destination inconnue.

Berlin, 6 avril.

On mande de Saint-Petersbourg en date du 4 avril, que beaucoup de soldats en congé viennent d'être rappelés sous les drapeaux. Un décret impérial, publié par le *Journal de Saint-Petersbourg*, confère également les pouvoirs civils en Pologne au général de Berg en cas d'empêchement du grand-duc Constantin.

Cracovie, 4 avril.

Les Russes ont détruit complètement, près de Wilna, une troupe de 70 jeunes gens qui s'étaient mis en route pour rejoindre les insurgés.

Kowno, un des chefs de l'insurrection, vient d'être fusillé à Kowno.

Le *Gas* dit que les Russes sont inquiétés sur tous les points en Lithuanie par de petites bandes d'insurgés. Le général Daidell s'est dirigé de Kowno vers Polangen.

Cracovie, 5 avril.

Les nouvelles de la Lithuanie portent que le mouvement insurrectionnel s'étend dans cette contrée. Un combat a eu lieu à Yavoo, près de Kowno. Des bandes d'insurgés ont paru dans les environs de Wilna, Wilkomir, Szawie, Fowiany. Les paysans prennent part à l'insurrection; ils refusent de payer les impôts. Dans le palatinat de Lublin, un nou-

veau détachement a paru, sous le commandement de Grégorowicz.

Rome, 5 avril.

Aujourd'hui, le pape, après avoir officiellement au Vatican, est monté à la loge de la basilique où il a donné solennellement la bénédiction *urbi et orbi*. L'armée française et l'armée pontificale étaient sous les armes sur la place. Le temps était magnifique. Une foule considérable d'étrangers assistaient à cette cérémonie. Après la bénédiction, le pape a été l'objet d'une chaleureuse ovation.

### LES TITRES COMMERCIAUX.

Le Corps législatif est saisi, comme on sait, d'un projet de loi ayant pour objet d'ajouter aux trois formes de sociétés commerciales, actuellement reconnues par la loi, à savoir : la société anonyme, la société en commandite et la société en nom collectif, une quatrième sorte de société qui sera désignée sous le nom de société à responsabilité limitée. L'Angleterre a été dotée il y a quelques années d'une institution analogue et portant exactement le même titre, et comme le succès le plus complet a accompagné cette création, on espère qu'en France il en sera de même. Il est vrai que l'Angleterre ne connaît pas la société en commandite et c'est pour s'approprier les avantages de cette combinaison française, en l'adaptant aux habitudes commerciales anglaises, que le Parlement a voté le bill sur les sociétés à responsabilité limitée. Ainsi à bien prendre, nous n'empruntons rien aux Anglais; ce sont eux au contraire qui nous ont emprunté le principe de la commandite; et en créant des sociétés à responsabilité limitée, nous reprenons notre bien propre plus modifié d'aspect et de forme que de fond. Ce n'est du reste pas la première fois que cela nous arrive.

Quoi qu'il en soit, et alors même qu'il serait prouvé qu'il eût été possible d'arriver aux mêmes résultats par quelques amendements aux articles du Code de commerce sur les sociétés en commandite, du moment qu'un projet de loi est soumis aux Chambres, il appelle de droit la discussion; et les grands corps de l'Etat, et la presse à leur suite, ne manquent pas de le discuter avec toute la conscience et la maturité qu'il commande.

En attendant cette discussion, un économiste, M. Arthur Mangin, vient de poser, dans une brochure intitulée de *L'Union des titres commerciaux* (1), une question préliminaire intéressante au double point de vue de la liberté et de la vérité commerciale. Peut-il être loisible, demande M. Mangin, au premier venu de décorer d'un titre emphatique l'entreprise la moins sérieuse et de tenter de donner au public le change en lui faisant croire à l'existence d'un crédit imaginaire et de ressources pécuniaires dont le premier sou est encore à trouver?

Des faits récents, sur lesquels les tribunaux ont eu à statuer, et qui se sont terminés par des condamnations judiciaires, donnent à la question posée par M. Mangin un intérêt sérieux et actuel. Qu'on ne s'y trompe pas, dit avec raison M. Mangin, les mots, les noms ont leur importance; nul ne le sait mieux que ceux qui en abusent ou en méprisent. Je ne parle pas seulement des noms dont la loi elle-même a défini le sens, mais aussi de ceux auxquels l'usage attribue une signification déterminée et qui, détournés de cette signification ou appliqués à un objet autre que celui qu'ils doivent désigner, constituent au premier chef un mensonge, un leurre, et trop souvent un piège.

Il est certain, par exemple, que les mots *Compagnie*, *Société*, représentent, pour la grande majorité du public, une compagnie anonyme; qu'ils impliquent en tous cas l'idée d'une association tendue, disposant de ressources considérables et opérant sur une grande échelle; qu'en conséquence, c'est déjà en dénaturer le sens que de les attribuer à une entreprise formée en commandite ou en nom

(1) Librairie Couriol, 20, rue de Seine, Paris.

collectif, et qui, suivant le texte de la loi, doit être désigné par une raison sociale ou ne doivent figurer que les noms des associés. L'abus est flagrant et l'amplification par trop forte, lorsqu'à ce mot *Compagnie* ou *Société* vient s'ajouter quelque épithète telle que *générale*, *centrale*, *euro-péenne*, *anglo-française*, etc., ou toute autre, de nature à faire croire que ladite Société embrasse une vaste collectivité d'intérêt et englobe dans son sein toute une catégorie d'industriels ou de négociants.

En vain, pour éluder la loi en paraissant la respecter, on fait figurer dans un coin de l'enseigne ou du prospectus, en caractères imperceptibles, la vraie raison sociale : *Union tel et tel Compagnie*. La tromperie n'en subsiste pas moins. Si vous êtes un tel et Compagnie, votre entreprise n'est qu'une entreprise particulière. De quel droit donc s'intitulez-vous : *Compagnie Centrale*, *Société Générale* ou *Euro-péenne*? — Que cinq, dix, quinze, vingt tailleurs, passementiers, chocolatiers, parfumeurs, s'associent pour exercer leur industrie : leur sera-t-il permis pour cela de se dire Société ou Comptoir central ou général de l'habillement — de la passementerie — de la parfumerie — de la chocolaterie? Ces dénominations n'ont-elles pas pour but évident de persuader que la prétendue Société générale, le prétendu Comptoir central absorbe en lui seul toutes les ressources précédemment éparpillées dans les ateliers et les magasins appartenant à d'humbles individus? Leur effet n'est-il pas de donner le change à l'opinion publique sur le véritable caractère de l'entreprise, sur l'étendue de ses ressources et sur la valeur de ses produits? N'est-il pas aussi de donner — qu'on me passe cette métaphore vulgaire — un croc-en-jambes à la concurrence des industries similaires?... Il ne peut y avoir sur ces questions de fait aucun doute. Il ne peut y en avoir davantage sur la question de droit.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici de réglementation, de restriction à la liberté : il s'agit de répression contre la fraude et la supercherie; il s'agit de faire régner dans l'industrie et dans le commerce, comme partout ailleurs, la sincérité, la probité, l'équité; de veiller à ce que cette lutte féconde de l'intelligence et du travail, qui a nom la concurrence, n'ait lieu qu'à armes égales et à visage découvert, à ce que dans cette grande partie, où les intérêts les plus respectables sont en jeu, nul ne peut introduire des dés pipés, et des cartes biseautées.

En matière de commerce, on est trop souvent porté à prendre pour la liberté ce qui n'est que la licence. Qu'un homme sans ressources ou avec des ressources bornées ouvre une maison de commerce et commence, en son propre et privé nom, des affaires dans lesquelles il cherchera à compenser, par l'activité et la probité, les capitaux qui lui manquent, rien de mieux; et, sans aller bien loin, nous pourrions citer au Havre dix maisons, des plus importantes et des plus considérables, qui ont commencé comme cela et ont assis, sur ces modestes bases du travail et de la probité, des fortunes considérables et humanément inébranlables. Voilà la vraie, bonne et féconde liberté du travail, conquête de 89 que personne n'oserait songer à contester. Mais que tel aventurier, n'ayant à son service qu'une audace sans limites et pas plus de conscience que de capitaux, arrive avec grand fracas, jetant, comme on dit, de la poudre aux yeux, prenant toutes les apparences du luxe sans en posséder les solides réalités, fonde une société avec un nom pompeux et fasse ainsi des dupes, c'est là un très grand mal; et il n'est pas admissible que la Société soit désarmée pour repousser cette attaque dirigée contre le crédit général d'une place ou même du pays en général. Les tribunaux repriment les manœuvres frauduleuses lorsqu'elles tombent sous une des prévisions formelles de la loi; mais, lorsque la justice intervient, le mal est fait et souvent irréparable. Il vaudrait mieux le prévenir; c'est ce que demande l'auteur de la brochure que nous venons de lire, et nous croyons qu'il a raison.

On serait d'autant moins fondé à crier à la restriction, à la réglementation exagérée, que, par une singularité qui n'a pas été assez remarquée, les plus grandes entreprises commerciales qui ont enrichi ou honore le pays et leurs auteurs, sont presque toutes représentées par un nom. Quelle est donc la *Société Générale*, ou *Universelle*, ou *Internationale* dont le cre-

dit approche de celui qui s'attache à ces simples mots : *Rothschild* ou *Baring frères*, *Hope* ou *Stua* ?

E. MOUTRIER.

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

La Société de la Grande-Harmonie donnera Dimanche prochain dans le Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville, le premier concert d'abonnement offert aux membres honoraires. On y entendra :

Mme De Hennezel, cantatrice de Paris. M. Lefebvre, ténor-solo de la Société Royale des Chœurs de Gand.

M. Edmond Brun, de Paris. M. Lebaqz, clarinette-solo de la Grande Harmonie de Roubaix.

M. Newman, basson-solo de la Musique des Guides de S. M. le Roi des Belges. Le programme du concert sera distribué en ville. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Nous croyons devoir rappeler qu'une liste de souscription d'abonnement est déposée au bureau du Journal.

Un ouvrier tisserand, dont nous regrettons de ne pas pouvoir publier le nom, a trouvé ce matin dans la rue du Galon d'Eau un portefeuille contenant d'importantes valeurs qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire, voyageur de Paris. Cet honnête ouvrier, trouvant sa bonne action toute naturelle n'a pas voulu accepter la récompense qui lui était offerte et malgré toutes les instances il a refusé de se faire connaître.

La troupe de M. Loyal a fait dimanche de brillants débuts. Ces débuts ont été très-favorables aux artistes et ont justifié l'excellente réputation qui les avait précédés à Roubaix. Il est vrai qu'ils ne s'épargnent pas pour mériter les applaudissements. Un accident n'est pour eux qu'un stimulant de plus, et c'est ainsi que Mlle Hortense Loyal, après une chute assez douloureuse, ne se retira qu'après avoir donné des preuves d'une hardiesse plus grande encore que celle qu'elle avait déployée en commençant ses exercices. Les clowns sont nombreux et suffisamment disloqués; leurs exercices et leurs tours de souplesse ont été très amusants.

En attendant que nous passions en revue tout le personnel de la troupe, nous nous aurions tort d'engager les amateurs d'exercices équestres à aller applaudir ces artistes qui accomplissent tant de prodiges de force et d'agilité.

On annonce pour jeudi une grande fête hippique dont les répétitions commencent aujourd'hui.

L'éclairage du Cirque ayant laissé beaucoup à désirer, Dimanche soir, on a répondu le bruit que les appareils photographiques avaient été adoptés pour cette représentation. On nous prie de déclarer que le gaz courant a seul été employé.

Très incessamment, une application du système d'éclairage photographique sera faite au Cirque, comme point de comparaison.

Voici un nouvel exemple du danger que présente la manie qu'ont certains vœux de se servir de leur fouet au risque de blesser les passants.

Hier matin, un charretier qui passait dans la Grande-rue, veut lancer un coup de fouet à son cheval; à quelques pas de la voiture marchait un homme chargé d'un paquet, le fouet entoura le cou de cet homme qui en voulant se débarrasser de cette étreinte glisse et tombe. Sans l'aide de quelques passants, il aurait pu être écrasé sous la roue de la charrette.

On lit dans le *Mémorial* :

« La réunion que nous avions annoncée pour l'organisation des Fêtes de Lille à eu lieu dimanche à l'Hôtel-de-Ville, sous

demande la comtesse, transformant, à la manière des femmes, la discussion générale en une discussion personnelle.

Un désir si précis ne s'élève jamais dans la sphère de l'amour, à moins que l'on n'ait déjà un objet en vue. Mais je m'affligerais aussi peu d'aimer la Madeline, que vous d'avoir aimé St Augustin ou d'avoir été l'objet de son amour. — Que dites-vous de cela, mon père ?

— Je m'étonne, Cyrille, répondit le vieillard, que tu aies encore assez peu d'expérience pour exiger qu'une dame parle franchement de l'amour. Cela n'entre pas dans la nature de la femme; l'amour est son secret.

A 11 heures du soir, Cyrille alla, comme d'habitude, s'asseoir devant la porte de Berthe. Ne se croyant pas entendue, elle jouait avec abandon, lorsque, se rappelant tout à coup la déclaration de Cyrille, elle se leva rapide comme l'éclair et courut à la fenêtre. Juste! un auditeur était là sur le banc : c'était lui! Indécise et un peu mécontente, elle regagna sa place; elle ne voulait plus jouer; cependant, elle s'y remit un instant, mais sans entrain, et ferma enfin son piano en disant à demi voix : « Il est bien désagréable d'être ainsi espionnée ! » Cyrille n'entendait plus l'instrument, s'y perdit. Après un quart d'heure de vaine attente, il se retira, la tristesse au cœur.

### VI.

Berthe, prenant le ton de la plaisanterie, quoiqu'elle parlât très-sérieusement, dit le lendemain à la mère de Cyrille : « Je vous prie, madame la comtesse, d'engager monsieur votre fils à ne pas continuer

se; faction sous ma fenêtre; cet espionnage secret me gêne.

La comtesse sut donc enfin où Cyrille allait tous les soirs, et elle le railla sans pitié sur ses promenades à l'espagnole; mais il répondit avec sang-froid : « Mère la marquise ne peut exiger que j'y renonce, car c'est mon plus grand plaisir à Vichy, et je suis un auditeur qui ne la trouble point, qui ne donne pas signe de vie.

— Je te conseille, repliqua sa mère, de t'entendre avec Berthe elle-même. » Cyrille se rendit auprès de la marquise et lui repeta ce qu'il venait de dire à sa mère.

— Je ne vous comprends pas, répondit Berthe en rougissant. Mettez-vous à votre piano, et vous oublierez toute autre musique.

— Mais je ne veux pas oublier la vôtre ! Je ne connais que trop mes pensées et mes sentiments, tout ce qui en a été de moi m'ennuie; je n'ai plus d'études à faire sur moi-même. Ce que la musique est pour un autre, s'il s'en fait un instrument pour briller ou s'il la sert avec ferveur, voilà ce qui m'intéresse, Mère la marquise, et voilà pourquoi j'écoute avec un profond intérêt vos fantaisies nocturnes.

— Hélas que ne l'ai-je ignoré toujours ! s'écria Berthe, maintenant je suis paralysée. Je n'ai pas l'habitude de jouer devant personne. La musique est devenue une amie, une société pour moi. Je questionne, le piano me répond; je me lamente, et il me console; je me réjouis, et il se reconforte de l'écho; je doute, je balance, et la foi, la clarté descendent dans mon âme. Prières ferventes, entretiens profondément sérieux, doux et longues rêveries — pour moi la musique renferme tout cela; elle est une confidente, une

amie à toute épreuve qui me comprendra toujours et ne m'abandonnera jamais. Voilà pourquoi je la traite d'une façon inusitée, mais seulement en tête-à-tête, tout comme ce n'est qu'en tête-à-tête que l'on confie des secrets à un ami; quand on se rencontre en société, on ne parle que de choses indifférentes, car on craint la profanation.

— Cela est dur, s'écria Cyrille. — C'est pourtant la pure vérité, répondit-elle avec douceur.

— Et c'est dans ce sens d'indifférent verbiage que vous avez exécuté avant-hier des variations devant moi ?

— Oui. — N'avez-vous donc jamais eu le désir et connu le bonheur d'épancher votre âme en jouant devant quelqu'un ?

— Pardon ! s'écria-t-elle — et une larme, bientôt refoulée, brilla soudain dans son œil. Devant la mère d'Edmond, toute mon âme se révélait, car quelle amie était la marquise ! Souvent encore, maintenant qu'elle est au Ciel, il me semble lui parler comme autrefois, quand elle vivait sur la terre. — J'espère que vous comprendrez maintenant pourquoi la présence d'un étranger me gêne ?

— Faisamment, répondit Cyrille, et je vous promets de ne plus être cet importun.

Il se mit à parler d'autre chose; mais il revint insensiblement à la musique et finit par s'informer si elle n'aimait pas à jouer avec accompagnement ou à quatre mains. Elle répondit que, par malheur, l'occasion lui en avait manqué depuis qu'elle ne prenait plus de leçons. Cyrille offrit alors de jouer avec elle quelques symphonies qu'il avait apportées à Vichy, et cette proposition fut acceptée.

« Ce sera pour moi, dit-elle, un excellent exercice. »

Cyrille, tout joyeux, alla raconter à sa mère l'issue favorable de sa démarche. Fidèle à sa promesse, il ne sortit pas le soir, ouvrit sa fenêtre, s'assit à son piano et se mit à jouer en pensant à Berthe. Pas un son ne parvenait jusqu'à la maison occupée par la marquise. Elle jouait aussi, mais toute distraite. « Tiendra-t-il sa parole ? — Comment ne la tiendrait-il pas ? — se demandait-elle alternative ment. Elle finit par se lever avec impatience et s'approcha de la fenêtre. Le banc était vide. « Je le savais bien, » se dit-elle avec joie.

Le lendemain, il apporta ses symphonies, le surlendemain, de nouveaux morceaux encore, et ces visites se renouvelèrent tous les jours. Comme il était bien supérieur à Berthe quant à l'habileté de l'exécution, elle avait de grands efforts à faire pour tenir sa partie, et c'était un agrément pour elle. Il y avait si longtemps qu'elle était privée, dans sa solitude, de toute émulation ! Et l'émulation est l'opéron du talent. Etudiant, s'exerçant à vaincre les difficultés, elle conçut une véritable passion pour le piano. Mais sa musique du soir changea de caractère; les improvisations ou elle épanchait son âme, firent place à des études. De nouveaux éléments fermentèrent dans son cœur, à l'exemple de ce qui se passe dans la nature à l'approche du printemps.

Les bains réussissaient au pauvre Edmond, et la pureté de l'air, les promenades et la beauté du pays produisaient sur lui cet agréable effet que la nouveauté produit toujours sur un enfant. Le docteur La-noute avait de l'espoir; Berthe le partageait. Elle trouvait Edmond moins

distrait — pour nous servir de son expression — plus attentif, plus calme; et elle se sentait elle-même heureuse, plus heureuse que jamais peut-être.

Cyrille, au contraire, trouvait tout cela cruel et barbare. Il dit un jour à Lamotte : « Que vous imaginez-vous donc, docteur ? Que le pauvre marquis deviendra comme nous ? Votre bon sens ne peut admettre cette inconcevable chimère. Il n'y a plus de régénération complète pour l'homme de trente ans. Mais pourriez-vous une guérison partielle ? En ce cas, cher docteur, réfléchissez bien à ce que vous faites ! Si le corps se fortifie, l'état du marquis peut se transformer en une brutalité animale bien plus inquiétante que son existence actuelle, pour ainsi dire végétale. Et si l'esprit devient lucide, l'infortuné se trouvera dans la position la plus déplorable, car alors seulement il comprendra son sort et les privations auxquelles il est condamné. Il est plus humain, selon moi, tant pour lui-même que pour la marquise, de le laisser tel qu'il est.

— Non, non, docteur, s'écria la comtesse de Tremicourt, ne vous laissez pas effrayer. Qui sait s'il ne recouvrera point la santé et la raison, s'il n'aura pas des enfants...

— Ma mère, interrompit très-vivement Cyrille, votre intérêt pour le marquis vous rend d'une cruauté inouïe.

M<sup>me</sup> LA COMTESSE HAHN-HAHN.

(La suite au prochain numéro).

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS pour vendre à son marché et fournir d'excellentes marchandises, est la FABRIQUE LYONNAISE, 54, Chaussée-d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPECIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES. CORBEILLES DE MARIAGE.